



Pour diffusion immédiate

Un regroupement de travailleuses et travailleurs sexuels remporte le Prix de l'Action contre le VIH et pour les droits humains

L'Asia Pacific Network of Sex Workers honoré au Congrès international sur le sida

(Mexico, 6 août 2008) – L'Asia Pacific Network of Sex Workers [Réseau des travailleuses et travailleurs sexuels de l'Asie-Pacifique] (APNSW) est le lauréat du Prix international de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains de 2008, ont annoncé aujourd'hui le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch. Mettant en relief les contributions exceptionnelles d'individus et d'organismes qui protègent les droits et la dignité des personnes séropositives et autrement affectées par le VIH/sida, le Prix a été remis le 6 août 2008 à l'occasion du XVII^e Congrès international sur le sida, à Mexico.

« Les travailleuses et travailleurs sexuels sont régulièrement confrontés à des violations de droits humains, comme le refus discriminatoire de services de santé, la détention policière arbitraire, le harcèlement et la violence sexuelle et physique », a signalé Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca). « Ce Prix reconnaît la contribution extraordinaire de l'Asia Pacific Network of Sex Workers à la lutte pour les droits de cette population. »

Depuis 1994, l'APNSW représente les travailleuses et travailleurs sexuels au sein de diverses tribunes de politiques et d'éducation; il favorise la participation des travailleuses et travailleurs sexuels aux programmes sur le VIH/sida; et il appuie le dialogue entre organismes non gouvernementaux, gouvernements et militants. Il conteste la criminalisation croissante de toutes les formes de travail sexuel et a dénoncé des essais cliniques contraires à l'éthique et qui avaient pour sujets des travailleuses et travailleurs sexuels.

L'APNSW influence les politiques aux paliers régional et mondial et il rehausse la capacité de regroupements communautaires de travailleuses et travailleurs sexuels, notamment par la création d'un réseau de militants transgenre. Aux quatre coins de l'Asie, il lutte contre la violence sexospécifique, promeut l'accès aux soins de santé pour les travailleuses et travailleurs sexuels et milite pour la décriminalisation de leur gagne-pain.

« J'accepte avec honneur ce prix au nom de l'Asia Pacific Network of Sex Workers », a déclaré Andrew Hunter, directeur des politiques de l'organisme. « La reconnaissance internationale des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels est vitale à freiner la pandémie du VIH. Les gouvernements et les agences de l'ONU doivent prôner des initiatives de prévention et de soins pour le VIH qui soient durables, complètes et dirigées par la communauté, et qui protègent les droits humains de cette population. »

La stigmatisation, l'exclusion sociale et la marginalisation juridique contribuent aux violations de droits humains et peuvent exacerber le risque d'infection par le VIH chez les travailleuses et travailleurs sexuels. Selon l'APNSW, des efforts contre la traite de personnes et des lois criminalisant les relations sexuelles transactionnelles résultent en un nombre croissant de cas de violence et d'abus des droits des travailleuses et travailleurs sexuels aux mains de policiers. Par exemple, au Cambodge, une nouvelle loi anti-traite fait en sorte que des travailleuses et travailleurs sexuels sont envoyés dans des centres de « réadaptation » et y subissent de la violence sexuelle, sont battus et n'ont qu'un accès limité à des soins de santé ou à de la nourriture.

« Être membre de l'APNSW – solidaire avec des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs sexuels de la région – nous a permis de contester la manière dont cette loi est appliquée par les autorités, au Cambodge, et nous a donné la force d'attirer une attention mondiale sur le problème », a noté Kao Tha, du Women's Network for Unity, un regroupement cambodgien de travailleuses sexuelles.

« Le Congrès international sur le sida est l'occasion d'attirer une attention planétaire sur l'épidémie et sur la réponse mondiale », a affirmé Joe Amon, directeur du Programme VIH/sida de Human Rights Watch (www.hrw.org/hiv aids). « Malheureusement, cette réponse est trop souvent entachée de préjugés et de désinformation. Ce n'est qu'en garantissant la santé et les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels que les gouvernements, les agences de l'ONU, les donateurs et les organismes non gouvernementaux réussiront à réduire la vulnérabilité de cette population devant le VIH. Le travail de l'APNSW en fait foi. »

Les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains ont été initiés en 2002 par le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch. Des prix sont décernés annuellement à un récipiendaire canadien et un récipiendaire international. Le lauréat canadien de cette année est Peter Collins, détenu et militant pour la santé en Ontario, Canada.

Pour plus d'information au sujet de l'Asia Pacific Network of Sex Workers, voir :

- son site Internet : <http://apnsw.org/apnsw.htm>
- sa vidéo sur le VIH/sida et les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels : <http://sexworkerspresent.blip.tv/#9772333>

Pour connaître les récipiendaires antérieurs du Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains, voir :

- Site Internet de Human Rights Watch : www.hrw.org/campaigns/hiv aids/Awards_for_Action/past_recipients.htm
- Site Internet du Réseau juridique canadien VIH/sida : www.aidslaw.ca/prix

Pour de plus amples renseignements ou pour planifier une entrevue :

À Mexico, Andrew Hunter (en anglais) : +52 1-55-1489-4923 (cellulaire)

À Mexico, Richard Elliott (en anglais, français et espagnol) : +52 1-55-2519-0166 (cellulaire)

À Mexico, Joe Amon (en anglais) : +1 917 519-8930 (cellulaire)

À Mexico, David Cozac (en anglais, français et espagnol) : +52 1-55-2519-3094 (cellulaire)

À Mexico, Brian Griffey (en anglais) : +52 1-55-1807-9587 (cellulaire)

À Mexico, Rebecca Schleifer (en anglais et espagnol) : +52 1-55-1910-9953 (cellulaire)
À Toronto, Vajdon Sohaili (en français et anglais) : +1 416 595-1666, poste 227

Août 2008

PRIX DE L'ACTION CONTRE LE VIH/SIDA ET POUR LES DROITS HUMAINS

Les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains ont été initiés en 2002 par le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch.

Les Prix ont pour but de mettre en valeur des contributions exceptionnelles qui réduisent la vulnérabilité au VIH/sida et qui protègent les droits et la dignité des personnes séropositives et autrement affectées par le VIH/sida.

Les lauréats sont choisis par des pairs, en reconnaissance de leur excellence et de leur engagement de longue date à un travail qui a un impact direct sur des enjeux du VIH/sida et des droits humains – en particulier en ce qui concerne des communautés ou individus marginalisés. Le comité de sélection est formé de lauréats d'éditions antérieures ainsi que de représentants du Réseau juridique canadien VIH/sida et de Human Rights Watch.

Deux prix annuels sont décernés, l'un à un lauréat canadien, l'autre à un lauréat international – qui peuvent être des individus ou des organismes.

Le Prix international 2008 sera décerné le 6 août 2008 lors du XVII^e Congrès international sur le sida, à Mexico.

Récipiendaires précédents

2008 **Peter Collins** — détenu canadien et activiste de la santé

2007 **Ruth Carey** — avocate et militante de la lutte au VIH/sida

2007 **HIV & AIDS Legal Clinic (Ontario)** — service juridique œuvrant auprès des personnes à faible revenu qui vivent avec le VIH/sida en Ontario

2006 **Stella** — organisme montréalais de promotion des droits des travailleuses et travailleurs sexuels

2006 **Gareth Williams** — activiste jamaïcain au premier plan de la lutte contre le VIH/sida

2005 **Al McNutt** — éducateur canadien en matière de VIH/sida, militant pour les droits des gais et fondateur de l'organisme néo-écossais Truro AIDS Outreach

2005 **Humanitarian Action** — organisme de services de santé et de plaidoyer pour les travailleuses et travailleurs sexuels, les enfants de la rue et les personnes qui font usage de drogue, à Saint-Pétersbourg, Russie

2004 **Megan Oleson** — infirmière de rue et activiste à Vancouver
2004 **Pivot Legal Society** — organisme de plaidoyer juridique dans le quartier
Downtown Eastside de Vancouver
2004 **Thai Drug Users' Network** — organisme de personnes qui font usage de
drogue, actif dans les quatre régions de la Thaïlande
2003 **Laurence Stocking** — détenu canadien et activiste de la lutte contre le
VIH/sida (lauréat posthume)
2003 **AIDS Law Project** — organisme de plaidoyer juridique en Afrique du Sud
2002 **Vancouver Area Network of Drug Users** — l'un des plus grands
organismes d'utilisateurs de drogue, à l'échelle mondiale
2002 **D^r Wan Yanhai** — activiste chinois de premier plan en matière de VIH/sida
et de droits humains

Des informations biographiques sur tous les lauréats sont accessibles via
www.aidslaw.ca/prix.

– 30 –

Pour information :

*Available in English
Disponible en español*

À Toronto :

Vajdon Sohaili (anglais, français)
Réseau juridique canadien VIH/sida
Cellulaire : +1 416 595-1666 (poste 227)
Courriel : vsohaili@aidslaw.ca
Site web : www.aidslaw.ca

À New York et à la ville de Mexico :

Joseph Amon (anglais)
Human Rights Watch
Cellulaire : +1 917 519-8930

À la ville de Mexico :

David Cozac (anglais, français, espagnol)
Réseau juridique canadien VIH/sida
Cellulaire : + 52 1-55-2519-3094

ASIA PACIFIC NETWORK OF SEX WORKERS
[Réseau des travailleuses et travailleurs sexuels de l'Asie-Pacifique]

**Des politiques fondées sur les droits humains, à l'égard du travail sexuel et du VIH :
renseignements généraux**

Le travail sexuel

- Le travail sexuel est généralement défini comme un échange de services à caractère sexuel contre de l'argent ou des biens; peu importe si la personne (homme, femme ou personne transgenre) qui fournit le service considère cette activité comme étant une source de revenu.
- Il est impossible d'estimer le nombre de personnes qui exercent le travail sexuel, à l'échelle mondiale, en grande partie à cause de la stigmatisation et des sanctions pénales visant ce travail.
- La stigmatisation et la criminalisation conduisent souvent à des violations des droits humains. Des recherches sur les travailleuses et travailleurs sexuels, aux quatre coins du monde, démontrent que ces personnes sont aux prises avec des taux élevés de violence, souvent de la part d'autorités qui non seulement échouent à protéger les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels mais aussi, dans plusieurs cas, sont les auteurs de ces abus.
- Dans la plupart des pays, la majorité des personnes qui exercent le travail sexuel sont des femmes, et la majorité de leurs clients sont des hommes. Mais des personnes de tous les sexes (y compris des personnes transgenre) l'exercent et sont vulnérables à des abus.
- La tendance à amalgamer le concept de « travail sexuel » (échange commercial de services sexuels) et celui de la « traite de personnes » (coercition à un travail forcé, quel qu'il soit) est néfaste à la fois aux travailleuses et travailleurs sexuels et à la lutte contre la traite de personnes. On devrait lutter contre la traite de personnes, sous toutes ses formes, mais concevoir adéquatement les politiques en ce sens afin de ne pas porter préjudice aux travailleuses et travailleurs sexuels.

Politiques et pratiques

- La pauvreté, les iniquités entre les sexes, l'éducation inadéquate et le manque d'options d'emploi économiquement viables poussent plusieurs personnes vers le travail sexuel; mais ces facteurs sont rarement mentionnés dans les débats publics et les politiques. On dépeint plutôt les travailleuses et travailleurs sexuels comme des dégénérés aux chapitres du caractère, des motifs, des besoins et de la morale.
- Pour plusieurs personnes, le travail sexuel constitue la meilleure façon, voire la seule, de gagner suffisamment d'argent pour faire vivre leur famille. Des politiques publiques devraient être établies afin d'éradiquer la discrimination et d'assurer que ces personnes aient accès à des soins de santé, à une formation d'emploi, à l'éducation et à des occasions de gagner leur vie.

Les droits humains

- Les droits à la vie, à la sécurité, à la liberté d'expression, à la liberté d'association, à l'accès à l'information ainsi qu'à des services de santé et d'éducation sont aussi importants pour les travailleuses et travailleurs sexuels que pour toute autre personne. Nul ne devrait être privé de ces droits humains à cause du travail qu'il exerce.
- Des instruments internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) affirment le « droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ».
- La criminalisation et la stigmatisation des transactions de services sexuels poussent la pratique dans l'ombre, où la violence, l'extorsion et la coercition ont plus de chances de prospérer. Dans de telles situations, les personnes ne se sentent pas en sécurité de demander la protection juridique, car elles craignent d'être arrêtées, violentées ou humiliées.
- La société doit exiger que l'on ne tolère absolument pas que les autorités violent les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels; et insister pour que les autorités protègent plutôt ces droits.

Le VIH

- La criminalisation et la stigmatisation peuvent augmenter la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs sexuels devant le VIH (ainsi que les risques de transmission ultérieure). Tout effort fructueux pour réduire la propagation du VIH doit intégrer les travailleuses et travailleurs sexuels.
- Le stigmatisme, la discrimination et la crainte d'amendes ou d'incarcération rendent les travailleuses et travailleurs sexuels réticents à s'impliquer dans des programmes, et les empêchent de recevoir de l'information sur les moyens de protection d'autrui et d'eux-mêmes contre le VIH.
- Certaines politiques, exigeant une opposition absolue au travail sexuel, vont à l'encontre des pratiques exemplaires de la santé publique et nuisent aux efforts de lutte contre le VIH et contre la traite de personnes.
 - o Par exemple, le gouvernement des États-Unis a rendu son financement, pour la prévention du VIH et la lutte contre la traite de personnes, conditionnel à ce que les subventionnés (fournisseurs de soins de santé et de services sociaux) dénoncent la prostitution. L'application de cette exigence conduit à refuser à des travailleuses et travailleurs sexuels, aux quatre coins du monde, des services de santé nécessaires à leur survie, une éducation sur le sécurisexe qui pourrait les protéger ainsi que leurs communautés contre le VIH et d'autres infections transmissibles sexuellement, et des programmes comme une éducation et une formation qui pourraient les aider à exercer un plus grand contrôle dans leur vie.
 - o Le « serment anti-prostitution » démontre injustement les travailleuses et travailleurs sexuels; de plus, il contraint des organismes qui s'occupent de personnes vulnérables à condamner les personnes qui ont besoin de leur aide ou à risquer de perdre les fonds qui leur permettent de faire leur travail crucial.

Exemple :

La loi du Cambodge sur la suppression de la traite de personnes et de l'exploitation sexuelle

- La loi vise à endiguer la traite de personnes pour des fins sexuelles, en s'attaquant à toute l'industrie du commerce sexuel.
- Les peines potentielles sont très sévères et elles ne s'accompagnent pas de limites adéquates : elles s'appliquent de manière large et incluent parmi leurs cibles les individus et organismes qui fournissent de la formation en matière de sécurisexe et d'autres formes d'assistance.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi, des centaines de personnes ont été arrêtées et mises en prison, ce qui les prive de leur gagne-pain, de leur propriété ainsi que de la protection de leurs droits humains fondamentaux.
- Les abus de la part des autorités sont répandus – viol, violence, vol et détention illégale, par des membres de la police, des gardiens de prison et des employés d'ONG.
- Les tentatives de suppression du travail sexuel contribuent à la propagation du VIH car elles :
 - o Réduisent l'accès à l'information et aux services médicaux nécessaires à la prévention et au traitement;
 - o Catalysent la traite de personnes et la mobilité, puisque des travailleuses et travailleurs sexuels s'en vont vers d'autres lieux afin de fuir la police et se trouvent ainsi éloignés des services de prévention et de soins;
 - o Réduisent les motifs d'incitation à garder des condoms sur soi ainsi que la capacité de le faire;
 - o Augmentent la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs sexuels devant les demandes de services sexuels sans condom;
 - o Réduisent l'accès à des lieux sûrs pour les transactions à caractère sexuel et détruisent les systèmes de soutien social et de protection;
 - o Augmentent la pauvreté, en raison des contraintes au revenu, des amendes et de la confiscation de propriété;
 - o Augmentent la vulnérabilité à des abus venant de la police, de gardiens et d'autres.

L'Asia Pacific Network of Sex Workers travaille avec des travailleuses et travailleurs sexuels afin de faire valoir le bien-fondé de :

- o Décriminaliser tout travail sexuel;
- o Mettre fin immédiatement aux descentes policières contre les bordels de même qu'aux arrestations et à la détention des travailleuses et travailleurs sexuels;
- o Mettre fin aux viols, vols et autres abus perpétrés par la police et les gardiens;
- o Élaborer et mettre en œuvre des initiatives communautaires en matière de VIH qui soient durables et

fondées sur les droits, pour offrir à tous les travailleuses et travailleurs sexuels des services de prévention et de soins complets et intégrés;

- o Adopter des politiques révisées en matière de lutte contre la traite de personnes et contre le VIH, pour remplacer les politiques actuelles par des approches qui sont efficaces, coordonnées, respectueuses des droits humains, et qui impliquent de manière significative la contribution des travailleuses et travailleurs sexuels.

Ressources additionnelles et liens

- Asia Pacific Network of Sex Workers, <http://apnsw.org/apnsw.htm>
- Feuillelet du Fonds des Nations Unies pour la population, sur le VIH, le sexe et le travail sexuel [*Factsheet on HIV/AIDS, Gender and Sex Work*], http://www.unfpa.org/hiv/docs/hiv%20factsheets/factsheet_genderwork.pdf
- *Implications of U.S. Policy Restrictions for Programs Aimed at Commercial Sex Workers and Victims of Trafficking Worldwide*, Center for Gender Health and Equity, <http://www.genderhealth.org/pubs/ProstitutionOathImplications.pdf>
- *Taking the Pledge*, une vidéo de 13 minutes dans laquelle des travailleuses et travailleurs sexuels et des activistes expliquent les effets néfastes du Serment anti-prostitution, <http://sexworkerspresent.blip.tv>